



cellutec

Je suis heureux de déclarer que CELLUTEC confirme son soutien et son adhésion aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, regroupés autour de quatre thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par la présente communication annuelle sur les progrès réalisés, nous décrivons les actions que nous avons entreprises afin d'améliorer l'intégration des principes du Pacte Mondial dans la stratégie de notre compagnie, dans sa culture commerciale et dans ses opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager cette information avec nos partenaires à l'aide de nos canaux de communication.

Bruno PFYFFER
PDG

Période concernée par cette communication : novembre 2012 – novembre 2013

DROITS DE L'HOMME

Evaluation, politique et objectifs

- CELLUTEC adhère aux principes de la déclaration universelle des droits de l'homme.
- Un des axes de cette adhésion porte sur la santé et la sécurité au travail, pour lesquels nous avons une démarche d'amélioration continue.
- Un des objectifs de l'année à venir sera de renforcer l'implication de nos fournisseurs et sous-traitants dans cette démarche d'adhésion aux principes du Pacte Mondial.
- Notre objectif est aussi d'avoir 0 incident lié aux droits de l'homme pour l'année écoulée et l'année à venir. Un système d'alerte est en place.

Mise en oeuvre

- Notre Adhésion au Pacte Mondial et notre politique dans le domaine des droits de l'homme, sont communiquées à l'ensemble du personnel dans notre « code d'éthique ».
- Sur la période concernée, divers investissements ont été réalisés afin d'encore améliorer la santé au travail (ergonomie, tapis de sol antifatigue, chaises assis-debout, ...) et la sécurité des machines (remplacement de deux machines par des équipements mieux sécurisés et plus ergonomes). Les améliorations seront poursuivies pour l'année à venir.

Mesure des résultats

- L'application de ces principes en interne a été l'objet d'évaluations avec pour objectif de ne pas avoir de dérives. L'adhésion des fournisseurs aux principes mentionnés est également poursuivie.
- A ce jour, nous ne relevons aucun incident lié aux droits de l'homme dans notre société.
- Nous avons pour objectifs des taux d'accident du travail et des taux de gravité de 10% inférieurs aux résultats des entreprises du même secteur industriel. Pour la période concernée, notre résultat est un taux 25% inférieur, donc l'objectif est largement atteint.

NORMES DU TRAVAIL

Evaluation, politique et objectifs

- Nous nous engageons à respecter le code du travail et la législation du travail du pays où nous sommes implantés. Toute forme de discrimination en matière d'emploi est éliminée. Un système d'alerte est en place.
- Un des objectifs de l'année à venir est de continuer à impliquer nos fournisseurs dans cette démarche d'adhésion aux principes du Pacte Mondial.

Mise en oeuvre

- Notre politique en la matière est communiquée à tous les employés via notre code d'éthique.
- Sur les points concernant les normes du travail, le personnel est en permanence consulté et impliqué, en réunions de comité d'entreprise 4 fois par an, et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, 4 fois par an également. De plus, des boîtes à idées ont été mises en place.
- Des entretiens individuels sont réalisés annuellement avec les employés en lien avec les principes énoncés ici.

Mesure des résultats

- Aucun incident lié au non-respect de ces règles n'a été relevé pour la période d'évaluation concernée.

ENVIRONNEMENT

Evaluation, politique et objectifs

- CELLUTEC a mis en place une politique environnementale qui est intégrée au système de management de la qualité. Notre objectif est de minimiser notre impact environnemental et d'améliorer le taux de revalorisation de nos déchets.

Mise en oeuvre

- Nous planifions pour l'année à venir une poursuite de l'amélioration du tri sélectif à la source. Un des objectifs sera notamment de diminuer l'impact routier sur l'environnement lié au transport des déchets.
- La filaire bois a été améliorée, en faisant passer une partie dans une filaire « réutilisation » à la place de la valorisation énergétique. L'efficacité de cette mesure sera mesurée lors de la période suivante.

Mesure des résultats

- Le respect de notre politique environnementale est vérifié annuellement en revue de direction et des audits sont réalisés annuellement pour vérifier l'efficacité de notre politique environnementale.
- Nous n'avons pas relevé d'écarts sur nos exigences environnementales et nos actions nous ont permis de passer d'un taux de recyclage de 80% à 83%.
- Nous avons mis en place un système de traitement des effluents qui va au-delà des exigences des autorités locales.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Evaluation, politique et objectifs

- Notre code d'éthique et de développement durable exclu la corruption sous toutes ses formes.

Mise en oeuvre

- Ce code d'éthique est communiqué à l'ensemble du personnel. Un système d'alerte est en place.

Mesure des résultats

- Nous ne notons pas d'incident lié au non-respect de ces règles en matière de lutte contre la corruption pour l'année écoulée. Cet objectif 0 incident est maintenu pour l'année suivante.